



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 16 juin 2026 s'est réuni au 47 bis, rue de la Baraudière à SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Simon BRUNEAU, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO, Élodie COUTURIER, Isabelle LE SOMMER, Évelyne ROHO, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHÈZE, Philippe BUTTAZZONI, Jérôme SULIM

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Bertrand AFFILÉ, Patrick MOREAU, Bernard GAUTIER, Gérald CRESPEL, Alexandra JACQUET

EXCUSÉE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Martine LE BAIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2026-06-41

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.

DÉLIBÉRATION 2026-06-41

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.

Rapporteur : Simon BRUNEAU

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2025 soit :

- ▶ un excédent de fonctionnement : 200 905.80 € (dont 20 478.22 € pour le CLIC)
- ▶ un excédent d'investissement : 17 097.49 € (dont 11 944.91 € pour le CLIC)

et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	76 395.80 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	119 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 510.00 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		200 905.80 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		3 167 543,65 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
002	Résultat de Fonctionnement Reporté	200 905.80 €
Total recettes Budget Supplémentaire		200 905.80 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		3 167 543,65 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
21	Immobilisations Corporelles	17 097.49 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		17 097.49 €
Restes à réaliser 2025		0.00 €
Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		51 302.10 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M57)	Libellé	Montant
001	Résultat d'Investissement Reporté	17 097.49 €
Total recettes Budget Supplémentaire		17 097.49 €
Restes à réaliser 2025		0.00 €
Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		51 302.10 €

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2026 au Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2026 ci-annexé, relatif au Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,

La secrétaire de séance

Le Vice-Président du CCAS

Delphine BERTHELOT




Simon BRUNEAU


